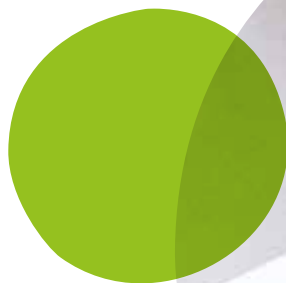


Travailleur social, un métier relationnel et de partenariat



Assistant·e de service social

ASS

Diplôme d'État (DE) de niveau 6

Métier

L'ASS est un·e travailleur·se social·e qui peut intervenir dans des structures et auprès de publics fort différents : habitants d'un quartier, familles dans le cadre de la protection de l'enfance ou en milieu scolaire, adultes au sein de leur entreprise, en milieu carcéral, à l'hôpital, etc. L'ASS mène des interventions, individuelles et/ou collectives, en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles. Pour cela, l'ASS met en œuvre différentes actions, construites et réalisées avec les personnes et souvent avec d'autres travailleurs sociaux : rendez-vous individuels, de couple ou familiaux au sein du service, visites à domicile, accompagnement des personnes lors de leurs démarches, etc.

Pour quoi faire ?

- Accueillir, écouter, évaluer et analyser la situation des personnes.
- Informer et conseiller les personnes sur leurs droits et les démarches à entreprendre pour améliorer leur situation.
- Orienter vers les structures appropriées et accompagner les personnes avec les professionnels de ces services.
- Construire des projets avec les personnes ou des groupes.
- Rédiger des rapports ou autres écrits professionnels.

Auprès de qui et comment ?

Dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, dans le secteur associatif ou dans les institutions paritaires.

Dans le champ de l'insertion, de la protection de l'enfance et du handicap.

Auprès de personnes en difficultés psycho-sociales

Enfants et leurs parents : services sociaux scolaires, ASE¹, protection judiciaire de la jeunesse, AEMO, etc.

Adultes : services sociaux de secteur dans les hôpitaux publics, des CAF, des CPAM, des MSA et des mutuelles complémentaires, des entreprises privées et publiques, CCAS, CHRS, centres maternels, centres d'addictologie, EHPAD, etc.

1 Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

Auprès de personnes en situation de handicap

Enfants et leurs parents : IME, IMPro, ITEP, SESSAD, etc.

Adultes : ESAT, SAVS, FAM, SAMSAH, foyers de vie, etc.

Financement ²	Voie directe	Situation d'emploi *	Financement personnel
Coût de la formation	500 €/an	20 010 € + 480 € (inscription)	14 007 € + 336 € (inscription)
Financements possibles	Bourse du Conseil régional Pôle emploi	Plan de développement de compétences / CPF / CPF de transition / CFP / Employeur / Contrat de professionnalisation / Pro A	

2 Rajouter le coût de l'inscription à l'université pour la licence : 170 € pour tous les apprenants + contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour les étudiants et apprentis : 92 € (2020-21)

* Codes : vie en structure collective : RNCP = 2517 – CPF = 243500 – Certinffo = 20103 - DATADOCK = 0012876

Notre avenir,
L'école pratique de service social
celui des autres



epss

3 an
durée de
la formation

1 740 h
de formation
théorique

1 820 h
de stages pour
les étudiants
en voie directe

100 %
Taux de réussite
(2019)

Formation préparatoire

Connectez-vous à notre formation digitale
"S'orienter vers le social"

> 1 adresse : <https://ead.epss.fr/>

> 2 clics : • connexion anonyme

• "S'orienter vers le social"

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Standard : +33 (0)1 30 75 62 96

Admissions : +33 (0)1 30 75 62 90

Financement : +33 (0)1 30 75 62 27

Général : epss@epss.fr

Admissions : selections@epss.fr

Financements : m.drozdzowski@epss.fr

www.epss.fr



Contenu

La formation ASS de l'EPSS est un cursus unique à double diplomation : DEASS et licence Sciences de l'éducation et de la formation, en partenariat avec CY Cergy Paris Université.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - Interventions professionnelles en travail social ;
- DC2 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social ;
- DC3 - Communication professionnelle ;
- DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux.

Le programme de formation est commun aux apprenants en voie directe ou en apprentissage. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation distincte des 4 domaines de compétences.

Les allègements et/ou dispenses de formation

(au maximum 1/3 de la formation), sont soumis pour décision à la commission d'admission de l'EPSS et pour approbation à la commission pédagogique.

Admission

Prérequis à l'entrée en formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat,
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV.

Avoir été déclaré admis, à l'issue de l'épreuve orale d'admission, organisée par l'EPSS, selon son règlement d'admission.

Étape 1 - La sélection

- Inscription via Parcoursup pour les étudiants en voie directe ou les apprentis, et à l'EPSS directement dans les autres situations.
- Étude du dossier.
- Une épreuve orale d'admission : un entretien individuel de 30 minutes, avec un jury composé d'un formateur ou d'un intervenant professionnel de l'EPSS.

CONCOURS oral (admission) : 90 €

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : être titulaire d'un bac ou d'un titre admis en dispense et réussir à l'épreuve d'admission.
- Pour les candidats à l'entrée en apprentissage : inscription au CFA ADAFORSS et signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP : engagement du financement validé.

VAE

Diplôme accessible par la VAE.